



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON  
61014 ALENÇON CEDEX  
tél. : 02 33 32 40 00

## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Direction Générale  
Service des Assemblées

GC/CT  
SA/ARCUA2022-09

### ASSEMBLÉES

#### COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Désignation du représentant du Président pour présider la  
Commission de concession pour la gestion du mobilier urbain  
d'affichage institutionnel et des abris de bus du 5 janvier 2023

Monsieur Jérôme LARCHEVÊQUE – Vice-Président

### LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les délibérations du 9 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Communautaire a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

**VU** la délibération n° 20211209-004 du 9 décembre 2021 fixant la composition de la Commission de concession pour la gestion du mobilier urbain d'affichage institutionnel et des abris de bus,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Joaquim PUEYO, Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, est empêché de siéger à la Commission de concession pour la gestion du mobilier urbain d'affichage institutionnel et des abris de bus prévue le 5 janvier 2023,

.../...

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Jérôme LARCHEVÊQUE, Vice-Président, est désigné en qualité de représentant du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon pour assurer la présidence de la Commission de concession pour la gestion du mobilier urbain d'affichage institutionnel et des abris de bus qui se tiendra le 5 janvier 2023.

**Article 2** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Orne.

**Article 3** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Alençon, le 28 NOV. 2022  
Le Président de la Communauté Urbaine,  
Maire d'Alençon,

  
Joaquim PUEYO